



SUBSTITUTION

CONTEXTE

Il arrive qu'un athlète ou un entraîneur inscrit à la Finale des Jeux du Québec doive annuler son inscription (blessure, désistement...). Des athlètes ou des entraîneurs substitués viennent alors combler les rangs de la délégation.

Le document présente la marche à suivre pour effectuer la substitution d'un participant déjà inscrit à la Finale.

L'athlète substitué devra avoir complété les étapes de qualification régionales prévues dans son sport.

L'entraîneur substitué devra détenir le niveau de certification PNCE requis par la fédération.

BUT DE LA PROCÉDURE



Permettre à chaque région d'avoir une délégation complète.

PROCÉDURE DE SUBSTITUTION

Les inscriptions seront ouvertes dans le logiciel *PROJEUX* 3 jours avant la date limite pour la modification des participants inscrits jusqu'à minuit la veille de l'arrivée des participants pour le premier bloc de compétition.

Les inscriptions seront ouvertes dans le logiciel *PROJEUX* 2 jours avant la date limite pour la modification des participants inscrits jusqu'à minuit la veille de l'arrivée des participants pour le deuxième bloc de compétition.

Le chef de mission est le seul autorisé à faire les changements dans le logiciel. Lorsqu'un changement est fait dans *PROJEUX*, la fédération et **SPORTSQUÉBEC** reçoivent un courriel de notification. La fédération doit aller approuver la substitution pour permettre à l'athlète ou à l'entraîneur de participer à la Finale.

-  La substitution d'athlète devra respecter la réglementation du sport concerné.
-  Aucun athlète ou entraîneur ne sera accepté à l'arrivée des délégations si la procédure n'a pas été respectée.